



Mairie

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

### Contexte :

La commune de Graissessac a connu de graves intempéries en 2014 et 2015. Des travaux importants ont été engagés et ont grevés fortement les budgets précédents.

La majorité des travaux d'intempéries a été réalisée sur le budget 2017.

### Compte administratif 2017 :

Le résultat reporté de 2016 est de +178 871.65€ et de +54 419.03€

### Fonctionnement :

↳ Dépense : 550 629.59€

↳ Recette : 747 280.07€

Excédent budgétaire de 2017 : + 196 650.38€

Excédent cumulé : + 375 522.03€

### Investissement :

↳ Dépense : 1 978 319.12€

↳ Recette : 1 837 101.52€

Déficit budgétaire 2017 : - 141 217.60€

Déficit budgétaire cumulé : - 86 798.57€

### Taux d'imposition 2017 :

Le conseil municipal a adopté le coefficient de variation proportionnelle de 1.009940 pour un produit attendu de 235 510€. Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 13.03%
- Taxe foncière bâti : 19.54%
- Taxe foncière non bâti : 56.04%

**Endettement de la commune :**

L'annuité 2017 représente 647 883.91€ : elle correspond, en grande partie, au remboursement d'un emprunt à court terme contracté pour financer les travaux d'intempéries dont l'échéance finale sera en juillet 2018.

**Charge de personnel :**

Les charges de personnel représentent 226 859.38€.

L'effectif se répartit de la façon suivante :

- Fonctionnaire :
  - ↳ 2 administratifs à temps non complet
  - ↳ 5 techniques (dont 3 à temps complet)
- Contrat de remplacement (en fin d'année 2017)
  - ↳ 1 technique à temps non complet
- Contrat aidé :
  - ↳ 3 techniques à temps non complet